



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

pour la réalisation d'installations de production solaire photovoltaïque

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur le choix d'un développeur de centrales photovoltaïques.

Le développeur aura en charge le développement, le financement et l'exploitation des projets photovoltaïques.

La finalité étant la signature de baux emphytéotiques entre la collectivité et le développeur.

Le présent Appel à manifestation d'intérêt porte sur un partenariat conclu à titre gracieux. Il n'est pas prévu d'indemnité quelconque pour les candidats qui remettront leurs offres de partenariat. Il ne s'agit pas d'un marché public.

2. DETAILS ATTENDUS DE LA MISSION

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour finalité la passation des baux emphytéotiques pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur le foncier de la Commune d'Espalion.

Le projet est présenté ci-dessous :

	Adresse	Cadastré	Projet
Parking gymnase	Avenue Saint Pierre	AR19 AR283 AR284	Création d'ombrières sur le parking

La durée du bail n'est pas imposée à ce stade, chaque prestataire proposera dans sa candidature une durée adéquate.

Les candidats proposeront une réponse globale sur l'ensemble du site proposé.

2.1. Conception de l'installation

Le prestataire aura à sa charge l'étude préalable.

La conception de la centrale devra être réalisée et détailler les éléments suivants :

- Calcul de la surface disponible ;

- Type d'ombrière ;
- Recueil de singularités éventuelles ;
- Estimation de la puissance crête à installer ;
- Calcul du productible ;
- Données de raccordement de la centrale.

Les données pourront être vérifiées par la Commune.

Le prestataire aura à sa charge les demandes d'autorisations d'urbanismes nécessaires, les demandes de raccordement au réseau de distribution d'électricité et les contractualisations d'achat de l'énergie produite.

2.2. Réalisation de l'installation

La réalisation des installations (fourniture et installations des équipements réseaux) sera à la charge du prestataire, y compris les frais de raccordement au réseau électrique. Si des travaux préalables ou annexes sont nécessaires pour accueillir l'équipement photovoltaïque, le prestataire devra le préciser clairement à la collectivité.

Concernant la réalisation, la Commune souhaite notamment:

- Que les travaux soient réalisés via des personnes dotées des compétences professionnelles requises, attesté par une formation diplômante et une pratique confirmée ;
- Que les entreprises soient à jour des obligations légales, et disposer des garanties légales couvrant explicitement toutes les activités et travaux réalisés ;
- Que les entreprises s'engagent à remettre au client à sa demande l'ensemble des documents relatifs à l'installation (schéma électrique complet, synthèse du schéma électrique à afficher près du compteur général indiquant la présence et les caractéristiques de l'installation et précisément l'endroit du coupe circuit, garanties du matériel, attestations...).

2.3. Exploitation de l'installation

Le prestataire aura à sa charge l'exploitation des équipements, la maintenance de l'installation et le maintien en parfait état de fonctionnement. Il devra en outre prendre toutes les assurances nécessaires contre le vol et les dégradations, mais également les assurances responsabilité civiles et exploitation.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION – CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir un dossier de réponse constitué des éléments suivants :

Présentation du candidat

Présentation du candidat et de ses entreprises partenaires afin qu'il soit possible d'apprécier l'objet social de l'entreprise, sa solidité financière et les moyens techniques et humains affectés à l'activité photovoltaïque (ainsi que les potentiels sous-traitants).

Références

Les références mettront en évidence l'expérience du candidat pour mener à bien ce genre de projets avec des sites actuellement en exploitation.

Propositions techniques

Présentation :

- Des hypothèses techniques retenues ;
- Des mesures d'intégration paysagère proposées ;
- Les caractéristiques de l'installation (puissance électrique nominale, production annuelle, nombre de panneaux, surface de panneaux, surface utilisée au sol, ...) ;
- Les caractéristiques principales des matériels envisagés (panneaux photovoltaïques, supports, onduleurs, matériel électrique, ...) ;

Proposition financière

La proposition financière comprendra la redevance proposée pour la location des surfaces:

- Montant annuel;
- Prime ou soulte.

Lors de la sélection des candidats, si la Commune constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le candidat ne sera pas retenu.

3.1. Phase 1 : Remise des dossiers

Les candidats remettront un dossier comprenant les documents de candidature mentionnés ci-dessus. Le dossier de candidature devra identifier un référent ainsi qu'une adresse mail permettant les échanges à venir.

Chaque offre déposée est définitive et ne peut être modifiée. Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Le dépôt de l'appel à manifestation d'intérêt (qu'il soit dématérialisé ou papier) sera accompagné de la mention :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET pour la réalisation d'installations de production solaire photovoltaïque

Et sera effectué:

- Par mail : dgs.mairie-espalion@wanadoo.fr
- Par envoi postal (lettre recommandée avec avis de réception). Mairie d'Espalion Place de la résistance 12500 Espalion

Date limite de remise des dossiers de réponse à l'appel à manifestation d'intérêts :

Le 30/11/2021

3.2. Phase 2 : Négociations

A l'issue d'une première analyse des projets au regard des critères mentionnés ci-après, les candidats pourront être admis à négocier.

Ces négociations prendront la forme d'audition (s) et/ou d'échange (s) par écrit.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Commune d'Espalion pourra conclure avec l'entité ayant manifesté spontanément son intérêt le contrat lié à l'exercice de l'activité économique projetée.

La signature du contrat de bail entérinera le choix de la Commune.

Il est précisé que la Commune d'Espalion se réserve la possibilité à tout moment, de ne pas donner suite aux propositions faites par les candidats.

Aucune prime ou indemnité ne sera versée aux candidats.

4. CRITERES D'EVALUATION DES PROPOSITIONS

Présentation du Candidat	10%
Proposition technique	40%
Proposition financière	40%
Références	10%

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats devront solliciter la DGS par mail (dgs.mairie-espalion@wanadoo.fr).